

Plan Local d'Urbanisme

Commune de BARCELONNETTE Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

42. Plan d'ensemble
43. Partie centrale de la commune

PLU Initial
Approuvé le : 17 Décembre 2019

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal du :

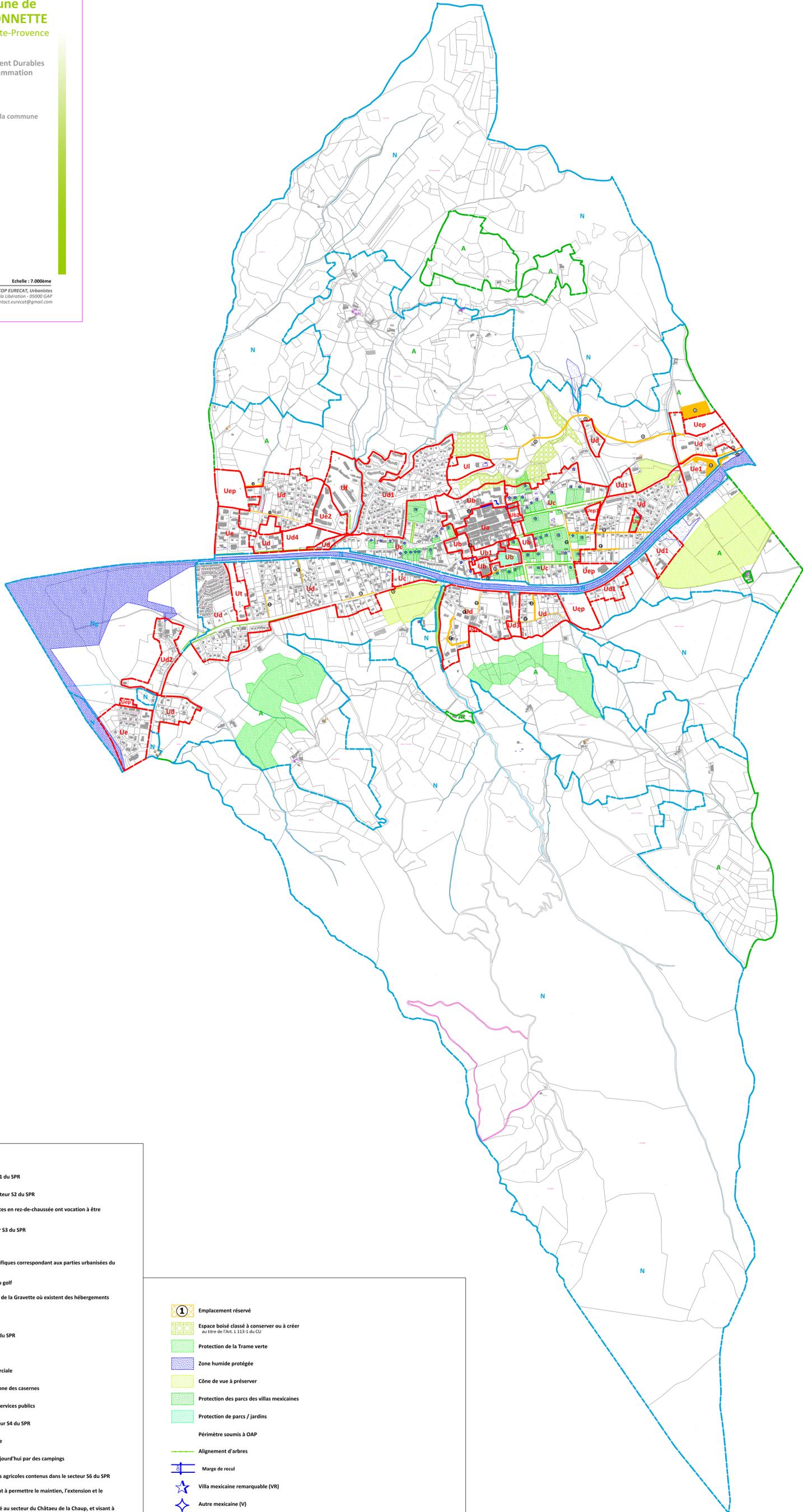
Le Maire

Approuvé par délibération du conseil municipal du :

Le Maire

Echelle : 7.000ème

SCOP EURECAT, Urbanistes
18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP
Tél : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com



LEGENDE

- Ua** Bastide de Barcelonnette correspondant au secteur S1 du SPR
- Ub** Abords immédiats de la Bastide correspondant au secteur S2 du SPR
- Ub1** Sous-secteur Ub où les activités économiques existantes en rez-de-chaussée ont vocation à être préservées
- Uc** Secteur spécifique des villas correspondant au secteur S3 du SPR
- Ud** Secteur d'extension d'urbanisation
- Ud1** Sous-secteur Ud aux caractéristiques paysagères spécifiques correspondant aux parties urbanisées du secteur S6 du SPR
- Ud2** Sous-secteur Ud correspondant à la zone urbanisée du golf
- Ud3** Sous-secteur Ud correspondant à une zone spécifique de la Gravette où existent des hébergements touristiques
- Ud4** Sous-secteur Ud soumis à l'OAP n°1 en entrée de ville
- Uf** Quartier du 11ème BCA correspondant au secteur S5 du SPR
- Ue** Secteur d'activités économiques
- Ue1** Secteur d'activités économiques à dominante commerciale
- Ue2** Secteur d'activités économiques correspondant à la zone des casernes
- Uep** Zone réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Uep1** Cimetière historique du Peyra correspondant au secteur S4 du SPR
- Ui** Zone de loisirs existante organisée autour de la piscine
- Ut** Secteur dédié à l'hébergement touristique, occupé aujourd'hui par des campings
- A** Zone agricole dont une partie correspond aux secteurs agricoles contenus dans le secteur S6 du SPR
- Ac** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées visant à permettre le maintien, l'extension et le changement de destination d'un centre de vacances
- Ac1** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées dédié au secteur du Château de la Chaup, et visant à permettre l'extension des bâtiments annexes et un changement de destination
- N** Zone naturelle protégée
- Ng** Zone correspondant aux parcours de Golf

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'art. L.113-3 du CU
- Protection de la Trame verte
- Zone humide protégée
- Cône de vue à préserver
- Protection des parcs des villas mexicaines
- Protection de parcs / jardins
- Périmètre soumis à OAP
- Alignement d'arbres
- Marge de recul
- Villa mexicaine remarquable (VR)
- Autre mexicaine (V)
- Patrimoine vernaculaire à préserver
- Changement de destination envisagé